



## Procès-verbal de séance

### Séance du 5 Septembre 2023

L'an 2023 et le 5 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire.

**Présents** : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, LAUNAY Pierrette, MERCURIN-LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, RENAULT Jessica, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, MM : BOBLET Arnaud, BOSSEAU Lucien, LEBOUCHER Nicolas, LECAPÉLAIN Victor, MAINARDI Bernard, MOULIN Ludovic, QUETEL Xavier.

**Excusé ayant donné procuration** : M. RAULT Martin à Mme MERCURIN-LAUNAY Anita.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 31/08/2023

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture du Mans le 12/09/2023

**A été nommé secrétaire** : M. LECAPÉLAIN Victor

#### **SOMMAIRE**

- 1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2023
- 2-Délibération pour la prolongation du contrat de l'agent en charge de l'Atlas de la biodiversité.
- 3-Programme voirie 2023
- 4-Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- 5-Devis élagage 2023
- 6-Point sur la rentrée scolaire
- 7- Energies renouvelables : Vent du Nord (projet éolien) et fonds verts (projet éclairage public).
- 8-Reprise des différentes commissions
- 9-Remboursement de frais avancés par un élu.
- 10-Renouvellement de la commission électorale
- 11- Informations et questions diverses

#### **1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2023**

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Délibération pour la prolongation du contrat de l'agent en charge de l'Atlas de la biodiversité – D-2023-09-01 [Visa Préfecture du 14/09/2023](#)

Lors de sa séance du 26 juillet 2022, le conseil municipal a décidé de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour rédiger l'Atlas de la Biodiversité. L'atlas est désormais rédigé et le contrat prend fin le 30 septembre 2023. Par ailleurs, la commune a signé un contrat d'apprentissage avec un étudiant en BTS à la Maison Familiale de la Ferté-Bernard. Son contrat se termine le 31 août 2024.

Madame le Maire proposer aux conseillers de renouveler le contrat de projet de Monsieur LAMY, dans les mêmes conditions que le contrat initial, jusqu'au 30 Juin 2023.

Cette prolongation permettrait :

- de mettre en place des animations en lien avec l'Atlas
- mobiliser la population, l'école et la maison de retraite avec des actions en lien avec la biodiversité.
- l'accompagnement et le suivi de l'alternant sur sa 2ème année de BTS
- participation à la commission transition écologique et environnementale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité de renouveler le contrat de projet jusqu'au 30 juin 2024 dans les mêmes conditions que le contrat initial (délibération D-2022-07-08) et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 3)

3-Programme voirie 2023 – D-2023-09-02 [Visa Préfecture du 14/09/2023](#)

Madame le Maire donne lecture du rapport d'analyse de l'appel d'offres des travaux de voirie pour l'année 2023.

Les travaux de voirie 2023 retenus sont :

- VC 3 « La Banos »
- CR 48 « La Brossette »
- CR 40 « La Beaufourie »
- CR 61 « La Guittonnière »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de retenir EIFFAGE pour un montant de 54 267.50€ HT. Madame le Maire est autorisée à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

4-Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – D-2023-09-03 [Visa Préfecture du 14/09/2023](#)

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la fiscalité professionnelle unique, Vu la délibération n° 2020/093 du 3 septembre 2020 du conseil communautaire créant la CLECT, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT, dans le cadre du régime de Fiscalité Professionnelle Unique,

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal NOMME, parmi ses membres,

- Monsieur RAULT Martin en tant que titulaire,
- Monsieur LECAPELAIN Victor en tant que suppléant, en cas d'empêchement du titulaire,

pour siéger à la CLECT de la communauté de communes Maine Saosnois.

A la majorité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 0)

#### 5-Devis élagage 2023 – D-2023-09-04 [Visa Préfecture du 14/09/2023](#)

Madame le Maire propose de renouveler la campagne annuelle d'élagage des plantations qui avancent sur les voies communales et les chemins ruraux.

Les campagnes d'élagage ont pour objectifs :

- De maintenir les voies en bon état et donc d'en réduire les charges d'entretien ;
- D'assurer la sécurité des usagers des voies en réduisant les risques de gel et en maintenant une bonne visibilité.

Madame le Maire, donne lecture du devis reçu par l'entreprise PARIS PERRIN de Saint Rémy des Monts qui réalise l'élagage sur la commune de Nogent depuis plusieurs années. L'entreprise PARIS PERRIN est la seule à répondre à notre demande de devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise PARIS PERRIN pour un montant de 6419€ HT.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### 6-Point sur la rentrée des classes dans l'école de Nogent

Les enfants ont été accueillis par les enseignantes. Les petites et moyennes sections par Madame MAUCUIT Marina et les grandes sections et les CE2 par Mme DAVID Vanessa. Madame le Maire ainsi que Mme LAUNAY Pierrette, conseillère municipale, étaient présentes pendant l'accueil des enfants.

La nouvelle structure dans la cour de l'école maternelle est en attente de livraison. Un but a été installé dans la cour des plus grands et de nouvelles draisiennes ont été achetées.

Madame RENAULT souhaite que la commune achète des sacs de couchage pour le dortoir. Actuellement, chaque famille apporte un duvet (pas toujours adapté). Le conseil municipal valide cette demande. Les familles seront informées de cette décision.

Monsieur Gilles LECOMTE, cantinier, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre en remplacement de Madame ROYER Anne.

#### 7-Energies renouvelables : Vent du Nord (projet éolien) et fonds verts (projet éclairage public).

- Projet éolien et agrivoltaïque de Nogent-le-Bernard : la société VDN (Vent du Nord) propose de mettre en place avec des conseillers municipaux et des riverains motivés par cette thématique, un comité de pilotage pour le suivi des projets. L'objectif est d'organiser des réunions de travail avec des acteurs pouvant apporter leur expertise et leur point de vue sur le sujet complexe des énergies renouvelables et favoriser les échanges constructifs autour des projets proposés. Pour l'instant, il conviendrait de créer un groupe de 6 à 8 personnes pour des réunions trimestrielles ou semestrielles. Plusieurs élus se portent volontaires pour intégrer ce comité de pilotage.

Demande de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds Vert » : Madame le Maire rappelle que la commune a sollicité l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert ». La réponse obtenue, positive à hauteur de 80% sur 25000€ va permettre de mettre en place l'ingénierie nécessaire à la définition d'un plan de solarisation du patrimoine public.

#### 8-Remboursement de frais avancés par un élu – D-2023-09-05 [Visa Préfecture du 14/09/2023](#)

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable au remboursement des frais engagés par M. BOSSEAU Lucien concernant :

- l'achat d'une serrure pour le logement communal chez FOUSSIER LE MANS pour un montant de 116.26€.

Madame le Maire est autorisée à procéder au remboursement des frais engagés par Monsieur BOSSEAU.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

9- Reprise des différentes commissions :

Les commissions suivantes doivent se réunir au plus vite pour étudier les dossiers en cours : salle polyvalente, communication et site internet, cimetière, cadre de vie et animation de la vie locale.

10-Renouvellement de la commission électorale

Les conseillers municipaux volontaires pour siéger à la commission électorale sont Madame TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, en tant que titulaire et Monsieur MOULIN Ludovic, en tant que suppléant.

11-Informations et questions diverses :

- a) Lors des journées du patrimoine des 16 et 17 septembre, l'église sera ouverte pour des visites libres. Possibilité de visites guidées sur demande à la mairie après les journées du patrimoine.
- b) Cyclo-cross le 23 septembre au stade organisé par l'UC Montgesnoise. 1<sup>ère</sup> manche de la coupe régionale des Pays de la Loire.
- c) Un repas sera offert par la municipalité aux nogentaises et nogentais âgés de 70 ans et plus le 11 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00. Prochaine séance le 9 Octobre à 19h00.

En mairie, le 11/09/2023

Le Maire

Anita MERCURIN-LAUNAY